



REGLEMENT

L'EPREUVE

L'épreuve « TOUS EN BOUE » épreuve sportive conçue à destination du public mixte enfant et adolescent. Ces personnes cherchent le dépassement de soi grâce à un parcours d'obstacle proche du parcours du combattant. Vous serez amenés à passer des obstacles dans la boue, l'eau, grimper, ramper, sauter, courir..., le tout sur un parcours clos de 4 à 9 Km.

Elle se tiendra le **dimanche 9 avril 2017 dans le parc du château ARCIS SUR AUBE 10700.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne peut participer à la course **à condition** :

- D'être titulaire d'une assurance civile valide pour 2017 ;
- De présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport d'endurance en compétition datant de moins d'un 1 an établi par un médecin habilité. La liste des sports concernés ainsi qu'un certificat médical type sont disponibles sur le site internet de l'épreuve.
- De présenter les fiches d'inscription et sanitaire (pour les mineurs uniquement).

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

Les documents demandés ci-dessus devront obligatoirement et uniquement être remis par courrier avant le 30 mars 2017 ou sur place le jour J.

La participation à la course implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves se fait :

- Soit en ligne sur le site de Tous En Boue
- Soit les jours selon les disponibilités par téléphone.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'Epreuve.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation est amenée à limiter le nombre de concurrents.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut fait l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de L'EPREUVE.

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Au moment de la confirmation de leur inscription ou lors de la présentation des participants le jour de l'Epreuve, ces derniers se verront attribuer un numéro permettant de les identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

TENUES

Collant ou survêtement et gants pour le franchissement d'obstacles sont vivement conseillés. **Le port de bijoux est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.**

PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site.

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Epreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 4 à 9 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 2 m.

RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

SANCTIONS

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points d'élimination et de rapatriement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Tous les participants à l'Epreuve peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'Epreuve, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. **Cette assurance est facultative.** Elle peut être souscrite en complément.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler.

UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro dossard, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.